



Championnat National et Fédéral Fosse Olympique 2020

125 plateaux Fosse Olympique + Finale

Samedi 26 et Dimanche 27 septembre 2020

Droit d'Inscription : individuel 40 € et 15 € par équipe

Rumelange, 31 août 2020

Madame, Monsieur,

suite à la décision de la section Shotgun de la F.L.T.A.S de confier l'organisation à la Société de Tir de Rumelange, nous avons le plaisir de vous inviter au Championnat National et Fédéral 2020 de Fosse Olympique. Le championnat se déroulera à partir de **10^h** le samedi 26 et dimanche 27 septembre 2020 au Stand National de Tir aux Clays à Rumelange.

Si vous envisagez de participer au championnat, veuillez vous inscrire préalablement, soit au clubhouse du champ de tir, soit par e-mail à l'adresse strumelange@pt.lu, soit par message sur notre site Facebook, soit par téléphone au 56 33 33 pendant les heures d'entraînement.

Pendant l'heure de midi, vous avez la possibilité de déjeuner au stand de tir. Si vous désirez prendre ce repas servi au Clubhouse, veuillez l'indiquer lors de votre inscription. Dépendant du nombre d'inscriptions, le concours sera interrompu ou non.

Pour le comité de la STR
Jean-Lou Hosch

Si vous ne souhaitez plus recevoir des informations concernant les événements organisés par la Société de Tir de Rumelange, vous pouvez nous le notifier par e-mail à l'adresse suivante : strumelange@pt.lu.

Programme

Vendredi 25 septembre

Tirage au sort des schémas
au Stand Trap à 18^h

Samedi 26 septembre

Inscriptions : à partir de 10^h
Tirage au sort : 10^{h30}
Présent. des plateaux : 10^{h50}
Début du championnat : 11^h
75 plateaux

Dimanche 27 septembre

Suite du championnat : 10^h
50 plateaux
Finale
Proclamation des résultats

Règlement

Application des règlements de la FLTAS et de la ISSF. Finale suivant règlement ISSF 2017.

Distinctions

Champion National

Juniors H/D
Seniors H/D
Equipes

Champion Fédéral

Seniors 1 H/D
Seniors 2 H/D
Seniors 3 H/D

Entraînements

Trap

Mardi	Vendredi	Samedi
16 ^h à 20 ^h	16 ^h à 20 ^h	14 ^h à 17 ^{h30}

Règles sanitaires et gestes barrières

Dans l'enceinte du champ de tir, le port du masque recouvrant la bouche et le nez est obligatoire si la distance interpersonnelle de 2 mètres ne peut pas être observée. Cette restriction ne vaut pas pour les tireurs engagés dans une planche.

À la terrasse du club-house et au club-house, le masque doit être porté lors des déplacements.



#PasSansMonMasque
Le port du masque constitue un geste
barrière complémentaire.



Pensez aux gestes barrières !

